ACADÉMIE
DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet de la DASEN 29

Quimper, le 28/10/2026

La directrice académique
des services de l'Education nationale

à

Monsieur Didier LE GAC
Député de la 3ème circonscription du Finistère

REF : SG29 2026 09 15
DLG/JB/21092026-1

Monsieur le Député,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier sur la situation de l'antenne de Molène du collège des Iles du Ponant et plus particulièrement sur le remplacement d'enseignants et sur l'encadrement des élèves.

A la suite de votre alerte, j'ai immédiatement sollicité la division du personnel enseignant du rectorat, qui a pu intervenir et me renseigner sur la situation des remplacements, dont je vous fais part ci-après :

Concernant l'enseignante de mathématiques/SVT : l'enseignante actuellement en congé maladie, a été remplacée par un enseignant en poste depuis le 28 septembre. Ce dernier n'étant pas habilité à enseigner la SVT, son service est intégralement consacré aux mathématiques. A son retour, l'enseignante titulaire assurera le rattrapage des cours de SVT pour les élèves concernés.

Concernant le poste d'anglais/espagnol : malgré de multiples appels à candidature et la mise à disposition d'un logement pour 3 nuits par semaine, la mobilisation d'enseignants s'est avérée difficile. Cependant, la division du personnel enseignant du rectorat nous a indiqués, le 14 octobre 2026, de la réception d'une candidature transmise par la principale du collège des Iles du Ponant. Cette candidature a été validée pour une prise de poste à compter du 2 novembre, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

S'agissant de l'encadrement des élèves, dans l'attente d'une solution pérenne, la professeure des écoles, dont la classe est située dans les même locaux que le collège, assure la surveillance des quatre collégiens lorsque l'assistant d'éducation n'est pas présent sur place.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que la continuité pédagogique et la sécurité des élèves restent une priorité absolue pour mes services, et que nous prenons en compte les spécificités liées à l'insularité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice académique
des services de l'Education nationale,
par délégation :
le secrétaire général

Benoît MONNET

Catherine MOALIC